



Communiqué de presse

Villeneuve-Loubet, l'arrêté du Conseil d'état : en finir avec les discriminations racistes

Le Conseil d'État a annulé le vendredi 26 août, l'ordonnance du tribunal administratif de Nice et a suspendu l'arrêté du maire de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) qui interdisait l'accès à la baignade des personnes portant certaines tenues... en fait le "burkini", le « voile ». Cela sous couvert de « l'hygiène » du respect "des bonnes mœurs », de laïcité, et de sécurité.

Le Conseil d'Etat précise que cet arrêté municipal "ne repose sur aucun fondement juridique pertinent", a porté « une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales" et "méconnaît la loi du 9 décembre 1905", loi sur laquelle est fondé la laïcité.

Cet arrêté est une bonne chose et le MRAP demande que les autres arrêtés municipaux tentant d'instrumentaliser la laïcité au service d'un discours identitaire diabolisant l'islam et présentant nos concitoyens musulmans ou supposés tels comme un danger pour la démocratie et les Droits de l'Homme soient aussi annulés.

Au-delà de cette annulation, il faut d'urgence que cessent les surenchères islamophobes insupportables et indignes. Alors que les réactions nauséabondes se développent, d'autant plus avec les divergences au sein du Gouvernement et du Parti Socialiste, la droite et l'extrême-droite réclament déjà une loi.

Il faut d'urgence casser l'engrenage mis en branle par tous ceux, politiques ou non, qui spéculent sur des réactions de violence et de haine raciste dans la perspective des élections de 2017. En tentant d'opposer les un.e.s et les autres ils veulent faire oublier les revendications sociales, diviser et affaiblir celles et ceux qui se mobilisent pour les faire aboutir.

Il faut en revenir au respect des principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, seul moyen d'assurer le vivre ensemble en garantissant la liberté religieuse et la neutralité de l'État.

Paris le 26 août 2016